



## Candidater à la bourse Erasmus+ - PPI du 1<sup>er</sup> semestre (Promotion 2026)

Vous avez un projet de PPI dans un des pays membre de l'Union européenne, de l'espace économique européen et dans l'un des pays suivants : Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, République de Macédoine du Nord.

Vous pouvez candidater à la bourse ERASMUS+ si vous remplissez les critères.

**Attention :** Pour obtenir une bourse ERASMUS+, vous devez être inscrit à l'EFB et faire valider votre projet PPI par le service dédié. Les délais étant très courts, il est recommandé de s'inscrire rapidement à l'EFB et de préparer sans attendre les pièces du dossier Erasmus.

### Etapes et dates clés de votre candidature

**1) Participer à la réunion d'information obligatoire (Teams) :** enregistrement [ici](#)

- le 2 décembre à 18h30 -
- Ou le 10 décembre à 12h30

**2) Envoyer un mail de candidature (éléments ci-dessous) :** au plus tard le **11 décembre**.

**3) Envoyer les pièces** (assurances, RIB, CEAM) : au plus tard le 18 décembre.

**4) Retour du kit signé :**

**Calendrier 1 :** 21 décembre au plus tard pour paiement de 80% de la bourse avant le départ en stage

**Calendrier 2 :** 28 décembre 12h au plus tard pour paiement de 80% de la bourse vers le 12 janvier 2026



## Comment candidater

Ecrire à [international.erasmus@efb.fr](mailto:international.erasmus@efb.fr) dès que votre projet est défini en indiquant :

- Vos noms, prénoms et date de naissance,
- Vos dates de stage
- Pays de destination et ville de stage
- Structure d'accueil : nom, adresse, téléphone
- Montant net de la gratification
- Langue principale de travail du stage
- Le moyen de transport envisagé pour se rendre dans le pays du stage
- Si vous relevez d'une situation d'inclusion (handicap ou ALD) : joindre justificatif
- Si votre inscription à l'EFB est validée
- Si vous avez motivé votre PPI (voir ci-dessous)
- Si vous avez reçu la validation de la motivation de votre PPI

## Conditions à remplir

- Durée du stage : six mois (durée totale du PPI)
- Lieu de résidence durant le stage : pays du stage (pas de résidence en France)
- Lieu du stage : pays du programme Erasmus+ (liste en annexe)
- Structure de stage : toute structure hors institutions et agences européennes
- Convention de stage de l'EFB : convention validée par le service PPI (pas de contrat de travail ou de séjour d'étude)
- Remplir les critères d'allocation de la bourse

## Critères d'allocation de la bourse

- Gratification ≤ 800€ nets : allocation totale de la bourse
- Gratification > 800 et ≤ 1200 nets : allocation partielle de la bourse de 2 mois

Aucune allocation n'est effectuée en dehors de ces critères.

[Plus d'informations](#) dans la section « calcul du montant de la bourse Erasmus+ »

## Montants mensuels

Prendre connaissance de l'onglet [calcul du montant de la bourse Erasmus+](#)



## Situations d'inclusion ouvrant droit au complément de bourse

Situation	Justificatifs
Handicap ou affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc.

## A titre informatif, les pièces suivantes sont sollicitées :

- Assurance accident couvrant votre présence sur le lieu du stage et les trajets.
- Assurance responsabilité civile valable à l'étranger
- Assurance rapatriement sanitaire et en cas de décès
- RIB
- CEAM : carte européenne d'assurance maladie à demander sur ameli.fr (une attestation provisoire peut être délivrée en ligne)



Pour respecter Les délais et pouvoir percevoir votre bourse au moment du départ, il est conseillé **d'anticiper** les démarches, notamment pour les assurances. Un délai de 3 semaines est souvent nécessaire pour identifier et souscrire à une assurance vous couvrant pour tous les risques.

## L'articulation de vos démarches Erasmus + avec le calendrier du PPI

L'obtention d'une convention de stage PPI signée par l'EFB (information [ici](#) section « obtenir sa convention de stage ») conditionne l'octroi définitif de votre bourse.

Compte tenu du calendrier d'inscription, les démarches auprès du PPI et celles faites pour obtenir la bourse Erasmus+ s'articulent comme suit :

### 1. l'acte de candidature à la bourse Erasmus + peut se faire dès les pré-inscriptions.

En écrivant au département international : [international.erasmus@efb.fr](mailto:international.erasmus@efb.fr).

L'anticipation est le maître mot !

### 2. Vos démarches vis-à-vis du PPI commencent au moment des inscriptions

- Motivez votre PPI (c'est-à-dire présentez votre projet de stage) dès que vous recevez le mail du Service PPI (dans les 48h suivant votre inscription définitive).

La validation de votre motivation conditionne la poursuite du traitement de votre bourse.

- Lorsque votre PPI sera validé : envoyez au service PPI tous les justificatifs qui seront sollicités avec la convention signée par votre structure de stage.



La régularisation de votre convention de stage conditionne le paiement de la bourse.

**Le département international vous accompagne dans vos démarches !**

Nous contacter : [international.erasmus@efb.fr](mailto:international.erasmus@efb.fr)

Plus d'informations (montants de bourse, modalité de paiement etc) : [Page Erasmus+](#)